

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 29 octobre 2024

NOTORIETE PRESCRIPTIVE FELICIE BARTOLI

Dossier 1005043/JJL/JJL/

Vos réfs :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
PALNECA (20134)

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de
la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA
(20166) le 5 octobre 2024

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux
conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles
2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :
Monsieur Jean-Marc Luc Antoine **LUBRANO**, gérant de société, demeurant à
PALNECA (20134) Lieudit Pionu, quartier Casa di pero, époux de Madame Laurence
Aqué,
Né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 11 août 1963.

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de PALNECA (20134)

Une parcelle de terre à usage de jardin en nature de bien non délimité
Figurant ainsi au cadastre :
- Section D, numéro 487, lieudit Pionu,

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une
possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la
possession sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des
publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la
publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI